



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

visite du Président de la République au Vatican

Question au Gouvernement n° 1037

Texte de la question

VISITE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AU VATICAN

M. le président. La parole est à M. Alexis Corbière, pour le groupe La France insoumise.

M. Alexis Corbière. Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais solennellement, au nom du groupe France insoumise, protester le plus vivement contre le voyage du Président de la République au Vatican afin de recevoir le titre de premier et unique chanoine honoraire de l'archibasilique romaine de Saint-Jean de Latran.

Ma protestation se fonde sur l'article 2 de la loi de 1905, qui dit clairement que la République ne reconnaît aucun culte. Qu'on ne vienne pas ici nous dire qu'il s'agit d'une vieille tradition. Cette pratique était tombée en désuétude pendant près de deux cents ans ; elle n'a été rétablie qu'en 1957, soit il y a à peine soixante ans, par le président René Coty. Elle était déjà tombée en désuétude sous les rois de France, abandonnée après la Révolution française, rétablie sous le Second Empire.

Elle est née en 1604, lorsqu'Henri IV a abjuré le protestantisme et qu'il a accepté d'abandonner les bénéfices de l'abbaye de Clairac au Vatican. En quoi tout cela engage-t-il la République ?

Il faut être clair : le Président de la République doit être le premier des laïcs et rappeler qu'en aucune manière il n'a, comme il l'a fait le 9 avril au Collège des Bernardins, à engager un dialogue avec les évêques de France pour leur dire que nous devrions réparer un lien entre l'Église et l'État qui aurait été abîmé. Je ne suis pas d'accord. Ce à quoi nous avons à veiller, c'est au respect de la liberté de conscience et donc de culte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe FI.)*

Ce débat, nous l'aurons cet après-midi, à propos de l'article 38 du projet de loi renforçant l'efficacité de l'administration pour une relation de confiance avec le public, qui porte un coup très dur à la laïcité en faisant un cadeau aux lobbies religieux. Nous en parlerons.

M. Guy Teissier. La question !

M. Alexis Corbière. Monsieur le Premier ministre, quand demanderez-vous au Président de la République qu'il cesse d'aller devant le culte pour affaiblir la loi de 1905 ? Quand direz-vous au Vatican que nous abandonnons le titre de chanoine de Latran ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe FI – Protestations sur les bancs des groupes LaREM, MODEM et LR.)*

M. Ian Boucard et M. Pierre-Henri Dumont . Démago !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du

Gouvernement.

M. Benjamin Griveaux, *secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement*. Monsieur le député, vous répondre est un sacerdoce, mais j'en ai fait mon chemin de croix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

La visite du Président de la République au Vatican a une résonance politique et diplomatique, comme toutes les visites auprès de chefs d'État.

M. Alexis Corbière. Vous n'y connaissez rien ! Cela n'a rien à voir !

M. Benjamin Griveaux, *secrétaire d'État*. C'est l'occasion d'un dialogue entre deux visions du monde, d'une confrontation d'idées sur un certain nombre de sujets qui occupent l'esprit de nos contemporains : la question migratoire, la lutte contre le dérèglement climatique, l'aide au développement, la situation des chrétiens d'Orient, la protection des minorités.

Sur le dossier migratoire, le Président a eu à cœur de rappeler, au cours de l'échange qu'il a eu avec le pape ce matin, quelle était son approche, fondée sur une solution européenne, sur la solidarité entre les États européens, sur le renforcement de la coopération avec les pays d'origine et sur des procédures d'examen qui respectent mieux la dignité des personnes.

M. Alexis Corbière. Vous ne répondez pas à la question !

M. Benjamin Griveaux, *secrétaire d'État*. Écoutez ma réponse, cela vous évitera de hurler !

Vous nous interrogez sur le titre de chanoine du Latran, dont le Président a pris officiellement possession. C'est un titre laïc. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe FI.*) Cette distinction revient automatiquement au chef de l'État français depuis Henri IV. Tous les présidents de la République l'ont été. (« Faux ! » sur les bancs du groupe FI.) Accepter de recevoir ce titre n'est pas un acte d'allégeance religieuse, mais la réponse à un honneur adressé par un État, en l'occurrence le Saint-Siège, à un chef d'État, en l'espèce le Président de la République.

M. Jean-Luc Mélenchon. Non !

M. Benjamin Griveaux, *secrétaire d'État*. Soyez donc rassuré : il n'y a pas de dimension spirituelle, mais uniquement une dimension honorifique et historique, en espérant que ma réponse vous aura aidé à trouver le chemin de la rédemption. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe LR.*)

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1037

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Porte-parole du Gouvernement

Ministère attributaire : Porte-parole du Gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 juin 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 juin 2018](#)